



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ANIMATION VELO-SMOOTHIE DANS  
LE CADRE DE LA JOURNEE DE LA SANTE 2021**

**DÉCISION N° DM-21-232  
EN DATE DU 22 JUIN 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-20-491 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société *PASS-ZEN SERVICES*, représentée par Monsieur Adrien BONTEMS dont le siège est au 29 rue Viala 75015 Paris, d'organiser un stand Vélo Smoothie au cours de la journée de la santé, le samedi 3 juillet 2021.

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec la société *PASS-ZEN SERVICES* pour l'organisation d'un stand Vélo Smoothie, le samedi 3 juillet 2021 de 11 h à 17 h 30 dans le cadre de la journée de la santé sur l'Esplanade de l'hôtel de Ville, pour un montant de 2 070 euros TTC (deux mille soixante-dix euros TTC)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la démocratie  
participative et de la santé,

**Signé**

**Josy TOP**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210622-lmc1H8671H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/06/2021 Date de Publication : 22/06/2021
---